REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
****
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
****

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
****
MINISTRY OF PUBLIC WORKS
****

DIRECTIVE N° 5496 /D/MINTP DU 22 JUIN 2017

- *Aux Délégués Régionaux des Travaux Publics;*
- *Aux Directeurs Généraux des Entreprises titulaires des marchés d'Entretien Routier;*
- *Aux Directeurs Généraux des Bureaux d'Etudes assurant les missions de Contrôle;*
- *Aux Chefs d'équipes de Maîtrise d'œuvre publique ;*
- *Aux Maires des Communes.*

Objet : Amélioration des performances de l'Entretien Routier et maintien de la circulation pendant l'inter-campagne.-

Une évaluation récente de l'état du réseau indique que l'exécution des travaux d'entretien routier présente des performances mitigées, pour des raisons imputables à la fois aux partenaires privés et aux acteurs publics. Il importe d'inverser la situation en organisant au mieux les interventions de chaque acteur.

Dès lors, une meilleure organisation interne et une prise de conscience soutenue de chaque intervenant, contribueront à améliorer l'état du réseau routier.

A cette fin, je demande :

1. **Aux responsables des services déconcentrés du Ministère des Travaux Publics :**
   - d'assurer un suivi étroit des opérations d'installation des entreprises titulaires des contrats des travaux ;
   - de transmettre, désormais, sans délai, au Maître d'Ouvrage, les Projets d'Exécutions pour approbation et formalisation ;
   - de présenter des rapports mensuels et trimestriels, en continu, sur l'exécution des travaux routiers de votre ressort ;
   - de veiller à l'examen des décomptes présentés par l'Entreprise et la MDC en réunions de chantiers ; toutes les questions concernant l'endossement ou le rejet éventuel doivent être débattues en réunions de chantiers ;
   - de soumettre, instantanément, au Maître d'Ouvrage, toute modification des termes du marché pour approbation/formalisation et régularisation ultérieure.